

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} AVRIL 2026

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 26 mars 2026, sous la présidence de son maire, Monsieur Alain PIBOULEAU.

PRÉSENTS : Mmes Odile CAMPOS, Sylvie FERRER, Géraldine GAU, Sylvie MARTIN, Marie-Agnès ROSSIGNOL, Laure SAINT GERMES-LALLEMAND.
MM. Stéphane ANDRIEUX, Laurent BERNARD, Dominique FOURCADE, Jean-Louis FUGAIRON, Bachir KERROUM, Joël VILLEMUR.

ABSENTS : Mme Claudine AUTHIER a donné procuration à Mme Odile CAMPOS.
M. Dominique TAVERA a donné procuration à M. Dominique FOURCADE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Dominique FOURCADE.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2026 4 18

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	13
Procurations	2
Votants	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

OBJET : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL – DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le maire par délibération du conseil municipal N° 2026 3-2 08 en date du 20 mars 2026,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par le maire en vertu de cette délégation,

Monsieur le maire présente donc oralement les décisions suivantes :

➤ **DÉCISION DU MAIRE N° 2026-06 : DEMANDE DE SUBVENTION / DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE (FDAL 2026) – RESTRUCTURATION DE L'HÔTEL DE VILLE TRANCHE 2**

Total opération HT		119 276,58 €
Département - FDAL 2026	20,96 %	25 000 €
Fonds de concours solidarité 2024 (CCHA)	16,77 %	20 000 €
TOTAL subventions	37,73%	45 000 €
Autofinancement	62,27 %	74 276,58 €

Demande de subvention auprès du Département de l'Ariège au titre du FDAL 2026 de **25 000 €**, selon le plan de financement prévisionnel mentionné ci-dessus.

➤ Attribution marché de travaux :

Une procédure de marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence a été passée avec l'entreprise **SAS RESPAUD** notifiée le 26 mars 2026 pour la réparation du mur de soutènement de l'impasse des Canons.

Montant HT : 76 700 € HT

TVA 20 % : 15 340 €

Montant TTC : 92 040 € TTC

2 devis viennent s'ajouter :

- **Mission de maîtrise d'œuvre auprès de CBIT**

Montant HT : 3 500 € HT

TVA 20 % : 700 €

Montant TTC : 4 200 € TTC

- **Mission d'étude géotechnique G4 auprès de SAGE INGENIERIE**

Montant HT : 3 500 € HT

TVA 20 % : 700 €

Montant TTC : 4 200 € TTC

Décide

Article 1 : de prendre note des décisions présentées ci-dessus par Monsieur le maire.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV, 31068 TOULOUSE cedex 7 ; ou de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit

Pour copie conforme – au registre sont les signatures

Ax-les-Thermes, le 13 avril 2026

Le maire

Alain PIBOULEAU

Le secrétaire de séance

Dominique FOURCADE



Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 17/04/2026



ID : 009-210900320-20260401-2026_4_18-DE